



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Sciences Sociales parcours Ingénierie Sociale** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022 :

Président/e :

Maryse GAIMARD, PR, Responsable de la mention et Responsable pédagogique M2 Sciences Sociales, parcours Société, Territoires et Vieillessement

Membres :

Virginie DEJOUX, MCF, Responsable pédagogique L2 Sociologie
Matthieu GATEAU, MCF, Responsable pédagogique L3 Sociologie
Hervé MARCHAL, PR, Responsable pédagogique M1 Sciences Sociales
Jean-Christophe MARCEL, PR, Responsable pédagogique M2 Sciences Sociales, parcours Ingénierie sociale

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences humaines. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 16 mars 2021.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI